REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

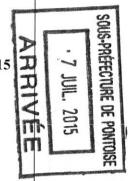
Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal nº: P.V. - 004-2015

Du: 25 juin 2015



L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire et Messieurs Gérard Wagentrutz et Bertrand Vergnaud Adjoints au Maire

Mesdames Malvina Boquet, Isabelle Oger et Maria Marques Fernandes Conseillères Municipales ; Messieurs Patrice Glandières et Michel Monteiro, Conseillers Municipaux,

ETAIENT ABSENTS:

Monsieur Stéphane Brunetti, Conseiller municipal ayant donné pouvoir à M. Bertrand Vergnaud et Monsieur Régis Rousseau-Caffier, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à M. Didier Dagonet.

SECRETAIRE DE SEANCE:

Monsieur Michel Monteiro, Conseiller Municipal

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 37

A – Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Le Maire propose que Monsieur Michel Monteiro, Conseiller Municipal, soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Michel Monteiro, Conseiller Municipal, comme secrétaire de séance.

024 - 2015 - Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2015 :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que le compte-rendu de la séance du 21 mai dernier a été adressé à l'ensemble des Elus. Il demande s'il y a des observations.

Considérant l'absence d'observation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 21 mai 2015.

025 - 2015 - Actualisation des tarifs de la fête communale 2015:

Monsieur Bertrand Vergnaud, Adjoint au Maire, précise que les tarifs sont inchangés. Il précise que cette année les Membres du groupe de travail ont décidé de vendre des crêpes et du cidre.

Les tarifs proposés pour ces nouveaux tarifs est de :

-crêpe nature ou sucre :	1.00€
-crêpe nutella ou confiture :	1.50€
-verre de cidre :	1€

Considérant l'absence d'observation,

-VERRE DE VIN rouge, blanc 20cl

-CARAFE 75cl DE VIN rouge, blanc

-CARAFE 1 LITRE VIN rouge, blanc:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les tarifs de la fête communale 2015, comme tels :

-TEE-SHIRT ENFANT: -TEE-SHIRT ADULTE: -PONEY: -SACHET DE BONBONS -PART DE PATISSERIE MAISON -CREPE NATURE OU SUCRE -CREPE NUTELLA OU CONFITURE -JEUX: -TOMBOLA -BOISSON NON ALCOOLISEE -VERRE DE BOISSON NON ALCOOLISEE 20cl -VERRE DE CIDRE -COCA 2 L -EAU 1.5 L -EAU 0.50 CL -CAFE -THE -BIERE -KIR	8.50€ 9.50€ 2€ 0.50€ 0.50€ 1.00€ 1.50€ 0.50€ 1.50€ 0.50€ 1.00€ 4€ 1.50€ 0.50€ 0.50€ 2€ 2€
Samedi: -VERRE DE VIN BLANC, ROSE, ROUGE 20cl -CARAFE 75cl DE VIN BLANC, ROSE, ROUGE: -CARAFE 1 LITRE DE VIN BLANC, ROSE, ROUGE: -BARQUETTE DE FRITES -GRILLADE AU CHOIX+ FRITES -SANDWICH MERGUEZ OU CHIPOLATAS -FROMAGE -DESSERT -GRILLADE AU CHOIX + FRITES+ FROMAGE+ DESSER -BAGUETTE	2€ 5€ 7€ 2.50€ 6€ 2.50€ 1.50€ 2€ T 9€ 1.50€
Dimanche:	2 700



2.50€

6.50€

9€

-REPAS COMPLET DU DIMANCHE MIDI : ADULTE

16€

Un apéritif, une entrée, un plat, fromage, un verre de vin au choix ou une boisson non alcoolisée, café ou thé.

-REPAS COMPLET DU DIMANCHE MIDI : ENFANTS 6€ (-11 ans) 12€ (11 ans à 16 ans) Entrée, plat, fromage, dessert et une boisson non alcoolisée

026 - 2014 - Actualisation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2015 :

Monsieur Le Maire, rappelle que le coût des repas et la masse salariale a peu évolué depuis l'année passée aussi il propose que les tarifs restent inchangés pour l'année scolaire 2015-2016.

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le prix des repas enfants à 5.20€ et celui des repas adultes ou enseignants à 3.40€ l'année scolaire 2015-2016.

027 - 2014 - Actualisation des tarifs de reproduction des documents administratifs 2015 :

Monsieur Le Maire précise qu'une régie a été instaurée pour la reproduction des documents administratifs. Une partie des tarifs sont établis par l'Etat et sont inchangés, c'est pourquoi il propose une reconduction à l'identique des tarifs.

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Reconduit les tarifs relatifs à la transmission de copie de documents administratifs, comme tels :

- -reproduction sur cédérom : 2.75€,
- -reproduction au format A4 en noir et blanc : 0.18€ la copie,
- reproduction au format A4 en couleur : 0.25€ la copie,
- -reproduction au format A3 en noir et blanc : 0.30€ la copie,
- reproduction au format A3 en couleur : 0.50€ la copie,
- -reproduction de plan : frais réel sur devis d'un prestataire externe missionné par la collectivité,
- -Dossier complet du PLU : frais réel sur devis d'un prestataire externe missionné par la collectivité,
- -Frais d'envois postaux des documents administratifs : frais réel au tarif en vigueur,

028 - 2014 - Actualisation des tarifs des concessions funéraires :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des concessions funéraires et propose qu'ils soient inchangés :

Durée des concessions	Concessions en pleine terre	Concessions cinéraires en pleine terre 1m X 1m	Concessions cinéraires du columbarium
15 ans	100€	50€	350€
30 ans	170€	85€	650€
50 ans	310€	155€	950€

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 juin 2012 fixant les tarifs des concessions funéraires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Reconduit les tarifs tels qu'ils ont été présentés ci-dessus,

Rappelle que la gravure de la plaque du cavurne reste à la charge du concessionnaire.

029-2015 - <u>Retrait et Ajout de Communes adhérentes au sein du Syndicat Intercommunal</u> d'Assainissement autonome de Marines :

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, précise que le syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Marines, nous demande d'approuver l'adhésion de la commune de Genainville et le retrait des Communes de Labbeville et de Vallangoujard.

Vu l'arrêté préfectoral N°389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve l'adhésion de la Commune de Genainville au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Approuve le retrait des Communes de Labbeville et de Vallangoujard, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.



Le Schéma Régional de Coopération Intercommunale de la Région IIe de France, arrêté par le Préfet de la Région d'Ile de France le 4 mars dernier, prévoit l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) aux communes de Mériel et Mérysur-Oise, dans les conditions prévues au paragraphe IV de l'article 11 de la loi N° 2014-58 du 27/01/14, avec dissolution de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI).

La liste des communes intéressées par l'extension a été arrêtée par le Préfet du Val d'Oise le 29 mai 2015 ; les communes et les communautés intéressées disposent d'un mois à compter de la notification de cet arrêté pour émettre un avis sur le projet de périmètre. L'adoption de celui-ci requiert l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées, représentant la moitié au moins de la population. A défaut de délibération dans un délai d'un mois, l'avis est réputé favorable.

L'extension de périmètre sera alors arrêtée avant le 31 décembre 15, avec effet au 1^{er} janvier 2016. A défaut d'accord des communes dans les conditions ci-dessus, le préfet pourra, après saisine et avis de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale, modifier le périmètre ; comme en cas d'accord, le périmètre sera arrêté avant le 31/12/15, avec effet au 01/01/16.

L'avis de la Communauté de Communes est demandé, mais son accord n'est toutefois pas prépondérant car l'avis des communes est requis en priorité.

Il est rappelé que le nouveau périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt sera le suivant : Béthemont-la-Forêt, Chauvry, L'Isle Adam, Mériel, Méry-sur-Oise, Nerville-la-Forêt, Parmain, Presles et Villiers Adam.

L'intégration de Mériel et Méry-sur-Oise a pour conséquence directe, que les Petites Communes que sont Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Nerville-la-Forêt et Villiers Adam passeront de deux représentants à un seul représentant chacune, au sein du Conseil Communautaire.



Par ailleurs, le Conseil Municipal a délibéré le 11 juin 2013, pour acter la composition du Conseil Communautaire actuel et le Préfet a entériné cette nouvelle composition du Conseil Communautaire en date du 5 septembre 2013.

Aussi lors des élections municipales, les électeurs de nos communes ont élu les représentants au sein de ce Conseil Communautaire, soit par fléchage pour les grandes communes et pour les petites communes, le Maire et le 1^{er} Adjoint au Maire.

D'autre part, le 5 avril 2013, la Communauté de Communes a délibéré pour modifier le siège social de notre Communauté de Communes dans la Commune Presles. Le 11 juin 2013 la Commune de Béthemont-la-Forêt a délibéré en ce sens et le 16 septembre 2013, le Préfet a signé un arrêté portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et notamment en transférant le siège social en Mairie de Presles.

Aujourd'hui au vu de cette délibération, notre Communauté de Communes n'a pas obligation à s'étendre ou à se regrouper avec d'autres communes pour se conformer aux textes de loi en vigueur.

Pour suivre, le 6 novembre 2014, le Conseil Municipal a délibéré contre le projet de Schéma Régional de Coopération intercommunal et la Communauté de Communes a délibéré contre ce projet en date du 12 décembre 2014, par la délibération N°063-2014,

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que nous ne pouvons pas encore apprécier à sa juste valeur, la baisse significative des dotations de l'Etat, l'augmentation croissante du FPIC et les conséquences qu'auront la Loi Notre (nouvelle organisation territoriale) qui aujourd'hui n'a toujours pas été adopté par l'Assemblée Nationale.

Aujourd'hui la composition du Conseil Communautaire est de 26 Elus, au 1^{er} janvier 2016, si notre Communauté de Communes intègre les Communes de Méry-sur-Oise et Mériel, la règle de base sera de 38 élus et il sera possible d'étendre à 41 élus.

Sur cette nouvelle composition que ce soit 38 ou 41 élus les Communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Nerville-la-Forêt et Villiers Adam n'auront qu'un seul représentant, au sein du Conseil Communautaire.

C'est pourquoi, il est donc proposé aux Membres du Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable sur l'intégration des Communes de Méry-sur-Oise et Mériel, à la CCVO3F, ainsi qu'un avis défavorable sur la représentativité à 41 élus au sein du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2003 portant création de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le projet de Schéma Régional de Coopération intercommunal qui a été rendu public le 28 août 2014, transmis pour avis à la commune par Monsieur le Préfet de la région Ile de France, le 6 septembre 2014,

Considérant la délibération du Conseil Muncipal, N°030-2013 du 11 juin 2013, relative à la modification des statuts de la CCVO3F, portant sur l'extension du périmètre de la Communauté de Commune à la Commune de Nerville-la-Forêt et la modification du siège sociale dans la Commune de Presles,

Considérant l'arrêté préfectoral N° A13-363-SRCT du 16 septembre 2013, approuvant la modification des statuts de la CCVO3F, relative à l'extension du périmètre de la Commune de Commune à la Commune de Nerville-la-Forêt et la modification du siège sociale dans la Commune de Presles,

Considérant la délibération du Conseil Muncipal, N°031-2013 du 11 juin 2013, relative à la composition du Conseil Communautaire à compter de l'année 2014,

Considérant l'arrêté préfectoral N° A13-336-SRCT du 5 septembre 2013, validant la composition du Conseil Communautaire à compter de l'année 2014,

Considérant la délibération N°063-2014 du Conseil Municipal de Béthemont-la-Forêt, en date du 6 novembre 2014, relative à l'avis défavorable des Membres sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Île-de-France,

Emet un avis défavorable à l'intégration des Communes de Mériel et Méry-sur-Oise au périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts,

Emet un avis défavorable pour a représentativité à 41 sièges au sein du Conseil Communautaire.

031-2015 - Convention pour la constitution d'un verger avec l'Association des Croqueurs de Pommes d'Ile-de-France :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, rappelle que dans le cadre du Contrat Rural et plus particulièrement, dans la continuité des travaux qui viennent d'être réalisés sur le terrain communal, il est proposé à la commune de signer une convention pour la constitution d'un verger avec l'Association des Croqueurs de Pommes d'Île-de-France.

Le projet étant de planter des variétés anciennes locales, en s'inspirant de celles implantées sur le verger des Perruches, qui sont très représentatives des variétés cultivées autrefois en Vallée de Chauvry.

La signature de cette convention implique l'adhésion à l'Association dont le coût s'élève à 200€, en contrepartie l'Association nous aidera pour trouver les variétés, faire les greffons et trouver une pépinière pouvant accueillir nos greffons.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Michel Monteiro demande si les fruits pourront être consommés.

Monsieur le Maire précise que ce ne sera pas des fruits à couteau mais des variétés anciennes qui sont consommables cuites ou en cidre ou poiré.

Ainsi Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir signer cette convention avec l'Association des Croqueurs de Pommes d'Ile-de-France et toutes les pièces afférentes.

Considérant l'absence d'observation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la convention avec l'Association des Croqueurs de Pommes d'Ile-de-France pour la constitution d'un verger,

Autorise le Maire à signer la convention ci-annexée et tous les actes afférents,

Dit que les dépenses seront inscrites au budget municipal.



B - Information sur le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry

Monsieur Le Maire précise qu'il a proposé à Monsieur le Préfet, sa démission de Président et délégué au sein du SIAC de la Vallée de Chauvry.

Et plus particulièrement pour le fait que lors de la dernière réunion du comité du SIAC, en date du 28 mai 2015, les Elus de la Commune de Chauvry ont refusé de signer l'avenant permettant à notre bureau d'études de réaliser l'étude comparative pour la création d'une station Béthemont-la-Forêt / Chauvry ou un raccordement direct au SIAVOS; mais aussi de par le fait que Monsieur Jacques Delaune, Maire de Chauvry a annoncé lors de ce comité que la Commune de Chauvry ne souhaitait plus accueillir la station sur son territoire.

Aussi devant ces nouveaux éléments, Monsieur le Maire pense que le Syndicat n'a plus de raison d'exister.

Aussi devant ces nouveaux éléments, Monsieur Dagonet pense que le Syndicat n'a plus lieu d'exister.

Cette proposition de démission de Monsieur Dagonet a été suivie par l'ensemble des Elus de Béthemont-la-Forêt, délégués au SIAC.

A ce jour, Monsieur le Préfet n'a pas accepté la démission de Monsieur Dagonet et propose de réunir les Communes adhérentes et l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui œuvrent pour ce syndicat, afin de trouver une solution pérenne et constructive pour nos deux villages. Cette réunion est prévue le mardi 7 juillet prochain en Préfecture.

C -: <u>Information sur le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt</u> Chauvry :

Monsieur Le Maire Monsieur Le Maire précise qu'il a proposé à Monsieur le Préfet, sa démission de Président et délégué au sein du SIRES Béthemont-la-Forêt Chauvry, suite aux nombreuses difficultés qu'il a pu rencontrer avec les Elus de la Commune de Chauvry dans l'exercice de son début de mandat.

Monsieur le Préfet a validé sa démission et demande qu'un nouveau délégué de la Commune de Béthemont-la-Forêt soit nommé.

C'est pourquoi Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un nouveau délégué.

032-2015 - : Nomination d'un nouveau délégué au sein du SIRES :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, rappelle qu'à ce jour sont élus au SIRES :

- -Délégués titulaires : Monsieur Gérard Wagentrutz, Madame Isabelle Oger et Madame Malvina Boquet
- -Déléguées suppléantes : Madame Maria Marques Fernandes et Madame Chantal Delamour.

Il demande qui souhaite faire acte de candidature, aux postes de délégués au SIRES.

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire propose de passer d'un poste de suppléante à celui de titulaire.

Elle souligne qu'elle présente sa candidature afin que la parité soit maintenue au sein du Syndicat et rappelle qu'elle ne postulera pas pour le poste de Présidente.

Monsieur Michel Monteiro, Conseiller Municipal, propose sa candidature au poste de suppléant.

Considérant la candidature de Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire au poste de déléguée titulaire et Monsieur Michel Monteiro, Conseiller Municipal, au poste de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,





Approuve la nomination des délégués du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIRES), comme telle:

Délégués titulaires:

Monsieur Gérard Wagentrutz

Madame Chantal Delamour

Madame Isabelle Oger

Madame Malvina Boquet

Déléguées suppléantes: Madame Maria Marques Fernandes

Monsieur Michel Monteiro

033-2015 -: Proposition d'une motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, demande à Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire de lire le projet de motion qu'il souhaite soumettre au vote :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer, de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Béthemont-la-Forêt rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société:

- -elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- -elles accompagnent les entreprises, les artisans et les agriculteurs présents sur leur territoire ;
- -enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Béthemont-la-Forêt estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Béthemont-la-Forêt soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé:

- -l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- -la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- -l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- -la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Après un long débat, Monsieur le Maire demande si les Elus souhaitent prendre cette motion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la motion de l'Association des Maires de France, comme présentée ci-dessus,

Demande l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)

Demande la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),

Demande l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux

Demande la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

D – Questions Diverses:

► Exposition culturelle 2015 :

Monsieur le Maire précise que nous avons reçu aujourd'hui un courrier de remerciements de Monsieur Lamarre pour avoir exposé ses aquarelles lors de notre exposition culturelle qui s'est déroulée du 13 au 21 juin dernier.

L'émotion et le plaisir que lui ont apportés cette exposition, lui ont donné du courage pour affronter la maladie et apporté un nouveau goût pour la peinture. Il a été très touché des rencontres qu'il a faites durant l'exposition et particulièrement celle avec les enfants de la classe élémentaire de Béthemont-la-Forêt.

Aussi il a décidé de faire don de la seule aquarelle qui représente notre village.

L'ensemble des Elus remercie vivement Monsieur Lamarre pour cette donation.

► Gens du voyage :

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 2 juin à 19h, des gens du voyage se sont installés sur le terrain situé aux Perruches, appartenant à un propriétaire privé, malgré l'intervention de Monsieur le Maire et celle des gendarmes.

Le 3 juin un courriel a été envoyé à Monsieur le Préfet, suivi d'un courrier le 4 juin, pour demander leur expulsion, car ils se trouvent sur un terrain placé dans le site classé de la Vallée de Chauvry et dont le patrimoine naturel et agro-forestier sont à préserver.

Vu qu'il n'y avait pas de trouble à l'ordre public, le 11 juin, nos collègues instructeurs de la Communauté de Communes ont dressé un constat d'infraction au Code de l'Urbanisme, qui a été notifié au propriétaire et transmis au Tribunal de Grande Instance.

Le 25 juin le propriétaire nous a écrit pour nous informer qu'il ne voulait pas porter plainte car il avait peur des représailles et qu'il en référait au Ministre de l'Intérieur.





Monsieur le Maire rappelle ses craintes de voir ces personnes installées pour une durée indéterminée, voire tout l'été et les déchets qui sont générés et laissés sur le bord du chemin.

A priori la Commune de Chauvry a fait installer des containers à ordures ménagères. Monsieur Didier Dagonet, Maire, a demandé au Syndicat Tri Or que la collecte de ces déchets ne soit pas impactée à la Commune de Béthemont-la-Forêt ni répercutée sur la taxe des ordures ménagères des Béthemontois.

Un courrier arrivé ce jour, de la Présidente du Syndicat confirme que le coût de cet enlèvement sera porté par la Commune de Chauvry.

▶ Retrait de la Commune de Saint-Leu-la-Forêt de la Mission Locale de Taverny :

Le 30 juin prochain, le Conseil d'Administration de la Mission Locale examinera le retrait de la Commune de Saint-Leu-la-Forêt de la Mission Locale.

Afin que les Communes adhérentes ne subissent pas un coût financier supplémentaire, relatif à cette sortie, le Conseil d'Administration proposera que la Commune de Saint-Leu-la-Forêt règle un droit de retrait correspondant à trois ans de perte de recettes.

Si le Conseil d'Administration valide ce droit de retrait ensuite c'est à la Commune de Saint-Leu-la-Forêt de se positionner, soit elle accepte, paye et quitte le groupement soit elle refuse le paiement de ce droit de sortie et poursuit son adhésion.

Monsieur le Maire demande aux représentants de la Commune, au sein de cet organisme d'être vigilants afin que le coût ne soit pas reporté sur les Communes adhérentes et que le service proposé reste de qualité.

► Subvention dans le cadre de la DETR :

Monsieur le Maire précise que nous avions fait une demande de subvention dans le cadre de la DETR, pour les travaux de la toiture des sanitaires extérieurs.

Nous avons reçu cette semaine la notification de cette subvention d'un montant de 2855€, soit 60% du coût hors taxe des travaux.

Aussi Monsieur Didier Dagonet, Maire, demande que Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, prenne contact avec l'entreprise afin que les travaux soient réalisés pendant les vacances d'été.

► Intervention ERDF:

Monsieur le Maire informe qu'ERDF interviendra le 22 juillet prochain, pour des travaux d'élagage d'un lierre sur un poteau électrique rue de la Vieille France. Ces travaux entraineront une coupure d'électricité.

▶ Fête de la Campagne 2016 :

L'association Fête de la campagne organise sa première réunion de préparation de l'animation qui aura lieu en 2016. Les Elus sont invités à réfléchir sur les animations qui pourraient être organisées dans la cadre de cette fête. La réunion de préparation se déroulera le 1^{er} juillet prochain.

▶ Demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine :

Nous avons reçu un courrier de la Fondation du Patrimoine nous invitant à adhérer à leur association qui a pour but de restaurer, valoriser et faire connaître le patrimoine bâti et naturel des communes. Par le passé, la Fondation du Patrimoine a aidé la Commune et versé une subvention dans le cadre de la rénovation de l'horloge de la Mairie et du Lavoir.

Le coût de l'adhésion est de 50€ à l'année.

Aussi Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite adhérer à cette association.

L'ensemble des Elus présents, après avoir examiné ce point, autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et verser la cotisation de 50.00€.

▶ Demande du Centre équestre le Val Kalypso d'utiliser le terrain communal, pour mettre au repos leurs poneys :

Monsieur le Maire précise que le Centre équestre du Val Kalypso demande l'autorisation d'utiliser le terrain communal pour mettre au repos leurs poneys, durant l'été.

Il rappelle que le Centre équestre nous aide lors de la fête communale et cette année les enfants des écoles profiteront d'une matinée d'initiation poney gratuite, le mardi 30 juin prochain, suivi d'un pique-nique.

L'ensemble des Elus présents, après avoir examiné ce point, autorise le prêt du terrain communal au centre équestre du Val Kalypso.

▶ Proposition d'inscription au trophée de la Communication :

Ce concours est ouvert aussi bien aux organismes publics que privés, aux petites ou grandes entreprises, aux associations... Il comprend 32 catégories dont le meilleur site internet, le meilleur bulletin municipal, la meilleure action de communication interne, environnementale...

Le comité de sélection comprend 150 partenaires, issus d'élus, de professionnels de la communication...

Le Comité de sélection se réunira en octobre prochain pour attribuer les lauréats.

Le Conseil Municipal approuve l'inscription au trophée de la communication, qu'à la condition que cela ne demande pas trop d'investissement, l'idée est de s'inscrire pour notre revue municipale ou notre site internet.

▶ Lancement de l'opération « un arbre pour le Climat » initiée par l'Association des Maires de France :

Dans le cadre de la 21^{ème} conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP21) qui se déroulera à Paris à l'automne prochain. L'Association des Maires de France propose un dispositif de mobilisation des élus locaux et invite les dirigeants et la population à planter un arbre pour le climat. L'arbre est la première victime du réchauffement climatique mais c'est aussi un excellent capteur de CO2

Monsieur le Maire rappelle que justement en fin d'année, une plantation d'arbres sera organisée avec les écoles, sur le terrain communal.

Le Conseil Municipal approuve l'inscription à l'opération « un arbre pour le climat ».

► Concours villes et villages fleuris 2015 :

Monsieur le Maire précise que comme chaque année, la Commune de Béthemont-la-Forêt s'est inscrite au concours, le jury passera le 1^{er} juillet prochain.

L'accent sera mis sur le fleurissement réalisé avec la population et le potager créer par les enfants, sur le temps du midi.

▶Blason:

Monsieur Didier Dagonet, Maire, rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, les Elus avaient validé l'idée de créer un blason.

Une plaquette d'information est distribuée aux Elus qui permet de voir ce qui peut être fait en matière de blason dans le respect des règles héradilques.

Il demande ce que les Elus souhaitent voir conservé comme symboles de Béthemont-la-Forêt.

Les Elus souhaitent conserver les symboles suivants :

- -la forêt, les châtaigniers,
- -la devise « Point n'oublie »
- -les plaines agricoles
- -le gibier, chevreuil ou un cor de chasse,
- -pour le château de Béthemont-la-Forêt, mettre une petite tour carré.

Le devis s'élève à 450€TTC.

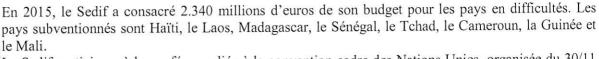
▶ Sedif:

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, précise qu'il a participé à une réunion au Sedif, où quelques chiffres ont été transmis pour notre commune :

- -il y a 171 abonnés
- -le linéaire de canalisation est de 4 284ml,
- -la consommation d'eau est en baisse de 7.76%, soit 18 874m³,

Ensuite ils ont informé les participants qu'une convention a été signée avec le syndicat de la presqu'ile de Gennevilliers pour la vente d'eau, le prix de vente de l'eau sera de 0.433€ par m³ et le minimum de vente sera de 2 000 000m³ par an.





Le Sedif participera à la conférence liée à la convention cadre des Nations Unies, organisée du 30/11 au 13/12/2015 au parc des expositions du Bourget.

Le but du Sedif est de promouvoir l'alimentation en eau la plus écologique possible en incitant les participants à consommer d'eau du robinet.

La contribution du Sedif s'élève à 860 000€, ils mettent à disposition des fontaines à eau reliées au réseau, des gourdes, des carafes et des panneaux d'information.

SMEP :

R

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, a participé mercredi 24 juin au SMEP; à une réunion sur la création d'un échangeur à la Croix Verte pour le prolongement de l'A 16.

Le projet a été confié à la SANEF.

Ils attendent la signature de l'Etat mais l'étude comprend la reprise des routes départementales en voies douces, 7 ronds-points, une convention pour la protection de l'environnement avec pour les sangliers et les chevreuils la création d'un passage, la conservation d'un espace pour les oiseaux et les chauves-souris.

La recherche de sites archéologiques a été effectuée.

Le début des travaux aura lieu à l'été 2016 et devraient durer trois ans.

Le tronçon restant de la nationale N°1 intégrera la voie douce.

Une réunion publique est prévue au printemps 2016, le coût des travaux s'élève à 200 millions d'euros.

La création d'un BIP, 11km en 2 fois deux voies est prévu de Bonneuil à Groslay, les communes qui seront impactées sont Groslay, Sarcelles, Garges-les-Gonesse, Arnouville-les-Gonnesse et Bonneuil. Le coût des travaux est de 146 millions d'euros.

Enfin la modification du SCOT est en cours, tous les projets de modification des PLU par exemple sont à présenter avant 2017. La Commune de Béthemont-la-Forêt n'est pas concernée.

► Grand ménage école de Béthemont-la-Forêt :

Monsieur Michel Monteiro confirme qu'il pourra prêter une mono brosse pour le grand ménage réalisé durant l'été.

Monsieur le Maire le remercie vivement.

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 22h52

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 14 février 2015 :

024-2015	Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2015
025-2015	Actualisation des tarifs de la fête communale 2015
026-2015	Actualisation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1 ^{er} septembre 2015
027-2015	Actualisation des tarifs de reproduction des documents administratifs 2015
028-2015	Actualisation des tarifs des concessions funéraires
029-2015	Retrait et Ajout de Communes adhérentes au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
	autonome de Marines
030-2015	Modification du périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des
	Trois Forêts
031-2015	Convention pour la constitution d'un verger avec l'Association des Croqueurs de Pommes
	d'Ile-de-France
032-2015	Nomination d'un nouveau délégué au sein du SIRES
033-2015	Proposition d'une motion à l'initiative de l'Association des Maires de Frane (AMF) pour alerter
	solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de
	l'Etat